

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2148

présenté par

M. Meizonnet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER A

À la première phrase de l'alinéa 28, après le mot :

« sociales »,

insérer le mot :

« , sécuritaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique d'immigration et d'intégration doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques de la société pour s'y adapter au mieux. Il serait donc judicieux d'ajouter la question de la sécurité dans cet alinéa. L'immigration massive entraîne l'arrivée sur le territoire français d'individus qui, pour nombre d'entre eux, sont susceptibles d'aggraver les problèmes d'insécurité.

La question de la sécurité préoccupe très largement les Français, établir une politique d'immigration sans prendre en compte ce facteur serait une erreur qui la décrédibiliserait.

